



Voici venu le temps d'une pause ?

Les organisations syndicales ont donc accepté à une très courte majorité le projet d'accord social. De quoi s'agit-il ?

➡ Parmi les mesures engrangées, l'augmentation du salaire minimum et la mise en place d'un crédit temps fin de carrière à 55 ans auront un impact positif dans notre secteur(ainsi que la prolongation des autres systèmes existants).

La mobilisation importante, notamment dans le commerce, a permis d'avancer dans ces deux dossiers importants pour un grand nombre de travailleurs qui ont été au 1^{er} plan de cette pandémie.

Néanmoins, nous ne sentirons pas les effets tout de suite ! L'augmentation de salaire minimum montrera ses effets en 2022 tandis qu'il faudra attendre la signature de conventions sectorielles pour bénéficier des crédit temps fin de carrière avec allocations. Cela ne devrait donc pas être finalisé avant l'automne.

➡ En ce qui concerne la question de la **marge salariale**, aucun accord n'a été possible et c'est finalement le gouvernement qui a tranché (comme la loi le prévoit). Il a fixé une norme à 0.4% (maximum à négocier en secteur). Il a également proposé en plus de cette marge **une prime de 500 eur en chèque consommation** que les employeurs pourront octroyés(pas d'obligation). La loi qui fixe tous les deux ans cette marge n'a que trop duré. Ainsi, nous continuerons à dénoncer cette loi et à la combattre. Un plan d'action en interprofessionnel et front commun sera discuté après l'été.

Elle cadennasse la négociation des salaires de la plupart des travailleurs tandis que les profits des entreprises s'envolent ,que les actionnaires continuent à recevoir de confortables dividendes. Les travailleurs, eux, sont appelés à modérer leur demande...

Cela est et reste inacceptable !

➡ De même à ce stade, l'assimilation du chômage temporaire pour les périodes après le 01/01/2021 n'est toujours pas acquise en mettant à mal les vacances 2022 ainsi que certaines primes des travailleurs du commerce qui ont pourtant déjà été durement touchés depuis mars 2019. **Inacceptable !**

ET maintenant ?

Comme tous les deux ans, c'est au tour des secteurs de négocier des accords. Le cahier de revendications est actuellement en construction pour les 3 commissions paritaires de la grande distribution (311/312/202).Les revendications ne manquent !

Une première présentation aura lieu le 03/09. S'ensuivra ensuite 6 dates de négociation jusqu'au 26 octobre .Restez informées !

Nous vous souhaitons un été qui permettra à tous de faire le plein d'énergie. Dès la rentrée, les militant-es vous informeront de l'avancée des négociations. Plus que jamais, restons mobilisé-es !

Le front commun syndical CNE-ACV PULS/ SETCA-BBTK/CGSLB-ACLVB